



L'équipe chargée de la planification présente trois variantes pour un nouveau bâtiment

Le premier atelier de travail a eu lieu le 30 août 2023. L'équipe chargée de la planification a présenté ses résultats d'analyse et les variantes qui en découlent. Le groupe d'accompagnement a ensuite formulé des recommandations concernant la suite à donner en vue de l'atelier de travail 2.



Variante A1

- La variante A1 représente une variante extrême dans laquelle la façade donnant sur la rue des Alpes est maintenue aussi étroite que possible, mais la hauteur du bâtiment n'est que très peu réduite.
- L'orientation du bâtiment perpendiculaire à la pente est problématique
- Réductions importantes de la qualité des espaces intérieurs, notamment en termes d'éclairage naturel.



Variante A2

- La surélévation de l'entrée principale et la livraison au niveau de la rue sont facilement compréhensibles.
- Il en va de même pour l'adresse principale du nouveau bâtiment, qui est en retrait de la rue des Alpes, et dont l'accès se fait par le biais d'une terrasse.
- *Le groupe d'accompagnement conclut à l'unanimité que la variante A2 est la plus compatible avec le site construit et offre le plus grand potentiel pour la poursuite du projet.*



Variante A3

- La variante A3 obstrue la pente sur une grande surface.
- En particulier depuis la partie supérieure de la rue des Alpes, ainsi que depuis la chapelle, la vue sur le toit donne au bâtiment un aspect très grand.

Recommandations pour la poursuite du projet

Pour le prochain atelier de travail, il s'agit de fixer le positionnement précis du bâtiment, en fonction de l'entrée et de la situation extérieure, de la vue libre sur la pente et la chapelle. Ce faisant, l'équipe chargée de la planification devrait prêter attention à la perception spatiale et à la qualité du nouveau

bâtiment depuis les parties inférieure et supérieure de la rue des Alpes, ainsi que depuis la chapelle. En cas de réduction de la hauteur du bâtiment, une grande attention doit également être portée au toit en tant que « 5e façade ». La perception extérieure du bâtiment doit être développée en faveur d'une

intégration locale en interaction avec les plans horizontaux. Le développement ultérieur des saillies et des niches mérite d'être considéré. En outre, il faut tenir compte de la conception des espaces extérieurs, de la desserte et des espaces libres.